

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Séance du lundi 18 décembre 2023

**Délibération n° 231218\_41**

**Approbation de la grille instituant les participations au financement du Service Public Intercommunal d'Assainissement Collectif (SPIAC) de la CIVIS – Exercice 2024.**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, sur convocation individuelle en date du 11 décembre 2023, dématérialisée et affranchie le 11 décembre 2023, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, en séance plénière ouverte et présidée par Monsieur Michel FONTAINE, Président.

Communes	Conseillers			
	Présents	Absents représentés		Absents
		Absents	Procuration donnée à	
Saint-Pierre	M. Michel FONTAINE Mme Béatrice SIGISMEAU M. Stéphano DIJOUX Mme Marie Richela CHAMBI M. Mariot MINATCHY <sup>1</sup> M. Mohammad OMARJEE Mme Denise HOARAU <sup>2</sup> M. Bernard VON-PINE Mme Edmée RAYMOND M. Olivier NARIA Mme Guislaine NASSIBOU M. Nazir VALY M. Kichena DAMOUR Mme Marie-Line BRINDON M. Patrick VAYABOURY Mme Marie-Claude PALIOD M. Didier MOREL M. David LORION Mme Anne-Marie PAPY M. Jean-Willy TAN Mme Simone ROUVRAIS M. Albert PERIANAYAGOM <sup>3</sup> M. Philippe POTIN Mme Patricia TAYLLAMIN <sup>4</sup> Mme Pascaline BOYER Mme Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE <sup>1</sup>	Mme Viviane MALET	Mme Marie-Claude PALIOD	Mme Sandrine AHO-NIENNE Mme Nadine ALAGUISSAMY Mme Sabrina TIONOHOUE M. Stephen BELLON M. Jean-Gaël ANDA M. Adame RAVAT Mme Brigitte HOARAU
Saint-Louis	Mme Juliana M'DOIHOMA <sup>1</sup> M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Imran HATTEEA Mme Claudie TECHER M. Jean-Eric FONTAINE Mme Marie Françoise GASTRIN M. Bruno BEAUVAL <sup>1</sup> Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE	Mme Yannicke SEVERIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Jean-François PAYET Mme Leïla OULAMA M. Sylvain ARTHEMISE	Mme Claudie TECHER M. Imran HATTEEA M. Bruno BEAUVAL <sup>1</sup> M. Jean-Eric FONTAINE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Thibaud CHANE WOON MING	M. Jean-Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida RICHAUVET M. Philippe Dit Laïnin RANGAMA M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT
L'Etang-Salé	M. Mathieu HOARAU Mme Isaline TRONC M. Jean-Marc HARDY <sup>4</sup>	M. Gilles CLAIN Mme Louise SIMBAYE	M. Jean-Marc HARDY M. Mathieu HOARAU	
Petite-Ile	M. Serge HOAREAU Mme Mimose SEVERIN M. Ludovic MALET <sup>1</sup>			Mme Anne Constance PAYET

<sup>1</sup> Sortis pour la délibération n° 231218\_14

<sup>2</sup> Quitte la séance à la délibération n° 231218\_25

<sup>3</sup> Quitte la séance à la délibération n° 231218\_14

<sup>4</sup> Entre en séance à la délibération n° 231218\_06

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)**



**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023**

Communes	Conseillers			
	Présents	Absents représentés		Absents
		Absents	Procuration donnée à	
Les Avirons	M. Eric FERRERE <sup>5</sup> Mme Christelle VADIER ETHEVE-	M. Bruno COREE	Mme Christelle VADIER ETHEVE-	Mme Roseline LUCAS
Cillaos	M. Jacques TECHER <sup>1</sup> M. Frédéric SEGART			

**Secrétaire de séance : M. Ludovic MALET**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire				70
Quorum				36
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers présents ou représentés n'ayant pas participé au vote (NPPV) ou s'étant abstenus	TOTAL
Pour la délibération n° 01	44	09	/	53
Pour la délibération n° 02	44	09	01	52
Pour les délibérations n° 03 à 05	44	09	/	53
Pour les délibérations n° 06 à 13	45	10	/	55
Pour la délibération n° 14	37	09	/	46
Pour les délibérations n° 15 à 21	44	10	/	54
Pour les délibérations n° 22 à 23	44	10	01	53
Pour la délibération n° 24	44	10	/	54
Pour la délibération n° 25	43	10	/	53
Pour les délibérations n° 26 à 32	42	10	/	52
Pour la délibération n° 33	42	10	01	51
Pour les délibérations n° 34 à 50	42	10	/	52

A Saint-Pierre, le **21 DEC 2023**

Le Président,



Michel FONTAINE

Visa Direction Générale  
Jean-Louis MAILLOT



<sup>5</sup> Quitte la séance à la délibération n° 231218\_26

<sup>1</sup> Sorti pour la délibération n° 231218\_14

**Délibération n° 231218\_41**

**Approbation de la grille instituant les participations au financement du Service Public Intercommunal d'Assainissement Collectif (SPIAC) de la CIVIS – Exercice 2024.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 5089/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 26 décembre 2002 portant transformation de la CIVIS en Communauté d'Agglomération ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et les arrêtés préfectoraux les modifiant ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

Le Service Public Intercommunal d'Assainissement Collectif (SPIAC), est géré selon deux modes différents :

- Une partie en régie,
- Une partie par délégation de service public (affermage).

Quel que soit le mode de gestion, le SPIAC doit supporter des charges de gestion et de fonctionnement telles que la protection des milieux, les réseaux de collecte et de traitement des eaux usées, les investissements à prévoir, le renouvellement du patrimoine, les études, ...

Ce service public devant être équilibré d'un point de vue budgétaire, il appartient au Conseil Communautaire de la CIVIS de fixer les redevances du Service Public d'Assainissement Collectif selon le tableau ci-joint.

Vu l'avis favorable émis sur cette affaire par la commission « Eau – Assainissement - GEMAPI » ;

Sur proposition du Président,

**Le Conseil délibère, et à l'unanimité,**

1. Approuve la grille instituant les participations au financement du Service Public Intercommunal de l'Assainissement Collectif (SPIAC) de la CIVIS, selon le tableau ci-joint,
2. Dit que cette grille tarifaire sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
3. Dit que cette grille tarifaire sera soumise à l'application de la TVA en vigueur, à l'exception de Cilaos,
4. Dit que les recettes seront perçues par le budget annexe assainissement collectif unique 2024,
5. Charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes,

6. Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vote : 52 pour.

Fait à Saint-Pierre, le 21 DEC 2023

Pour extrait conforme

Le Président,



Michel FONTAINE

CIVIS Visa service instructeur Stéphane BABONNEAU	
Visa Direction Générale Jean-Louis MAILLOT	

Identifiant unique 974 249740077 20231218 231218\_41 DE  
Le présent document est certifié exécutoire,  
étant transmis en Sous-Préfecture le 22 déc. 2023  
et publié sur le site internet de la CIVIS le 22 déc. 2023





CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Grille instituant les participations au financement du Service Public Intercommunal de l'Assainissement Collectif (SPIAC) de la CIVIS - Année 2024

2024		TARIFS ASSAINISSEMENT	CILAOS	L'ETANG-SALE	LES AVIRONS	SAIN-T-LOUIS	SAIN-T-PIERRE	
COLLECTIVITE	Domes liquets		30,50 €					
	Part intercommunale (€/an)	T1	0,0760 € / m <sup>3</sup>	0,7000 €	0,5000 € / m <sup>3</sup>	0,1700 €	0,2948 € / m <sup>3</sup>	
	Part(s) intercommunale(s) (€/m <sup>3</sup> )	T2		0,9600 €	0-60 m <sup>3</sup> / semestre	0,1900 €	0-90 m <sup>3</sup> / semestre	
		T3		1,4800 €	61-90 m <sup>3</sup> / semestre	0,2100 €	91-180 m <sup>3</sup> / semestre	
		T4		2,1100 €	91-180 m <sup>3</sup> / semestre		> 180 m <sup>3</sup> / semestre	
				> 180 m <sup>3</sup> / semestre				